

Compte-rendu de la réunion du 5 janvier 2016

Etaient présents : Jean-Paul Collin, Thérèse Gallani, Yolande Guerné, Brigitte Hirschell, Jean-Luc Lobjeois, Jean-Claude Martzloff (AGEE), Hubert Oberbach, Jean-Jacques Pansiot, Jean-Louis Scheidt. Excusées: Micheline Debus, Jacqueline Hassenfratz.

Une bonne partie de la réunion a été consacrée à la présentation de logiciels de généalogie par Jean-Claude. Après un bref aperçu de Heredis, Jean-Claude nous présente un certain nombre de fonctions de Geneatique et nous donne quelques conseils d'utilisation comme l'utilisation des codes Insee pour identifier les communes, y compris celles qui ont disparu. Note : les codes insee (code officiel géographique) peuvent être trouvés ici : <http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/>

Pour ceux qui s'intéressent à l'historique des habitants d'une maison, outre les recensements, disponibles en ligne dans la plupart des départements, il y a le cadastre. Le cadastre actuel date essentiellement de la période napoléonienne. Voir par exemple <http://cadastre.pagesperso-orange.fr/>
A noter que le découpage actuel en parcelles peut être consulté directement sur internet à <http://www.cadastre.gouv.fr>

Jean-Claude nous parle ensuite du logiciel Nimegue (<http://www.cegfc.net/www/nimegue/Accueil.html>). Celui-ci permet de saisir des relevés généalogiques en nombre sans les inclure directement dans un logiciel généalogique comme Geneatique ou Heredis. A noter que Nimegue ne tourne que sous Windows de Microsoft. Il semble y avoir possibilité de l'utiliser sur Mac à condition d'installer un émulateur Windows (à réserver aux utilisateurs avertis).

Durant la discussion il est rappelé les délais de communicabilité des documents d'état-civil :
- immédiat pour les actes de décès (quelque soit le lien avec le demandeur), mais il faut connaître la date et le lieu du décès
- 75 ans pour les actes de naissance, mariage, ... (donc actuellement les actes jusqu'à 1940). Article 19 de la loi du 16 juillet 2008. Ce délai est ramené à 25 ans après le décès pour les personnes décédées non mineures.

Pendant la séance plusieurs livres dont il avait été question sont mis en circulation :
"Manuel Illustré pour la généalogie et l'histoire familiale en Alsace" par Claude R Roll, apporté par Yolande

"Dictionnaire Ancien Alsacien - Français XIII-XVIII siècles" (1983) apporté par Yolande
"Manuel de paléographie alsacienne" par D Kasser-Freytag, apporté par Hubert
"Lire le Français d'hier, manuel de paléographie moderne XVe-XVIIIe siècle" par G Audisio et I Rambaud, apporté par Jean-Jacques

Notre réunion se termine par un moment de convivialité, car Thérèse nous a apporté des bredeles et une bouteille de champagne, nous l'en remercions tous chaleureusement.

Pour rappel notre prochaine réunion, le 2 février, aura lieu aux archives municipales de Strasbourg (et de l'Eurométropole), 32 avenue du Rhin.

Voir <https://archives.strasbourg.eu/n/acces-et-horaires/n:342>

Rendez-vous vers 13h45 aux archives pour une visite à 14h. Je vous donnerai plus de précisions ultérieurement si nécessaire.

Bien cordialement

Jean-Jacques